



Le Délégué Territorial Adjoint

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
Unité Départementale 39-71  
Pôle D

Dossier suivi par : Christelle FRATY

Tél. : 03.85.21.96.53  
Mail : c.sirof-fraty@inao.gouv.fr  
inao-macon@inao.gouv.fr

Mâcon, le 10 décembre 2021

Réf : CM/CF-21-622  
Vos Réf : Mail du 1<sup>er</sup> décembre 2021  
Objet : DAENV- Valorisation d'argile du site de Granges  
Demande de contribution

Par courrier électronique du 1<sup>er</sup> décembre 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour contribution, un projet de valorisation d'argile par la société VALEST sur le territoire de la commune de Granges (71).

La commune de Granges n'est incluse dans aucune aire géographique d'Appellation d'Origine Protégée (AOP). Elle appartient aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental français Est-Central", "Charolais de Bourgogne", "Moutarde de Bourgogne", "Saône-et-Loire" (vins), "Volailles de Bourgogne", "Volailles du Charolais" et dans l'aire de production de l'IG "Cassis de Bourgogne".

Après étude du dossier, l'INAO souhaite porter à votre connaissance les remarques suivantes :

La société VALEST exploite déjà le pôle de valorisation des déchets de Granges en Saône-et-Loire. Elle souhaite valoriser les argiles excédentaires. L'argile valorisée sera utilisée par TERREAL dans son usine de fabrication de tuiles à Chagny (71).

Les méthodes d'extraction restent inchangées par rapport à la situation actuelle. Seul le stockage des matériaux extraits et leur reprise pour le transport constituent une modification par rapport à l'existant.

Le site est aujourd'hui en activité et le projet se situe sur des parcelles ayant déjà fait l'objet de terrassement dans le cadre de l'activité actuelle.

Le projet n'a pas d'impact sur l'agriculture et ne consomme pas de surface agricole supplémentaire dans la mesure où les surfaces sont aujourd'hui occupées par le centre de stockage des déchets.

Aussi, dans la mesure où le projet n'impacte pas directement des parcelles agricoles potentiellement destinées à la production sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) de la commune, l'INAO ne s'oppose pas au projet de valorisation d'argile.

Pour la Directrice  
et par délégation,  
Stéphane MEUNIER

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est  
Site de Mâcon  
37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140  
71040 MACON Cedex  
Tél.: 03.85.21.96.50  
www.inao.gouv.fr